

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2026

46

ACTION CULTURELLE : Approbation d'une convention de partenariat avec la Chambre de Commerce Italienne pour la France de Marseille : organisation de la semaine italienne

M. FUCHS

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

La programmation de la semaine italienne d'Avignon, qui se tiendra du 7 au 18 octobre 2026, s'inscrit dans un partenariat fort entre le Consulat Italien de Marseille, l'Institut Culturel Italien et la Chambre de Commerce Italienne pour la France de Marseille.

Dans le cadre de cette programmation, la Chambre de Commerce Italienne pour la France de Marseille propose un marché de produits en provenance des différentes régions italiennes dans les secteurs suivants : agroalimentaire, mode et accessoires, décoration d'intérieur...

Considérant que ces manifestations sont de nature à promouvoir l'attractivité de la Ville et notamment à souligner le lien historique unissant très fortement Avignon à l'Italie, la Ville s'associe à cette démarche en accueillant le marché italien.

Il s'agit donc d'approuver les termes de la convention entre la Ville et la Chambre de Commerce Italienne pour la France de Marseille, ci-annexée, qui précise les obligations des parties pour l'organisation de ce marché.

La Ville s'y engage notamment à prendre en charge les droits SACEM liés à la diffusion musicale lors du marché italien et le gardiennage prévu en dehors des heures d'ouverture du marché.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29,
Vu le projet de convention.

Considérant l'avis favorable de la ou des :
Commission Ville attractive et dynamique

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention entre la Ville et la Chambre de Commerce Italienne pour la France de Marseille dans le cadre de l'organisation de la semaine italienne ;
- **IMPUTE** les dépenses aux chapitres 65 et 011 du budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'élu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire

M. Olivier GALZI



Le Secrétaire de Séance

M. Nicolas DONNADILLE

PARVENU A LA PREFECTURE LE 02/07/2026

ACTE PUBLIE LE 15/07/2026

AR préfecture :

Date de télétransmission :

Date de réception en préfecture :